



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
MAIRIE DE SAUZON

Arrêté n° : 2026A044

Objet : TRAVAUX / OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Localisation : 332 Bormene

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande du lundi 23 mars 2026 présentée par la société « AA Group », représentée par Monsieur AMMADOU Kais, 11 bis rue de fosses, 91100 CORBEIL ESSONNE ;

CONSIDÉRANT la demande pour le remplacement d'un poteau télécom ;

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose au bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, la société « AA Group » est autorisée à occuper le domaine public situé « 332 Bormene » du lundi 30 mars 2026 au jeudi 30 avril 2026 de 08h00 à 18h30.

ARTICLE 2 : La signalisation, les panneaux et toutes mesures de sécurité seront mis en place par l'entreprise. La route ne sera pas barrée.

ARTICLE 3 : La société « AA Group » devra garantir en toutes circonstances la continuité de la circulation et l'accessibilité des voies pour les services de secours et de gendarmerie. Les travaux et installations de chantier ne devront entraîner aucune gêne susceptible de compromettre leur intervention ni d'en allonger les délais.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune de SAUZON, l'adjoint aux travaux et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BELLE ILE EN MER seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera envoyée aux services de :

- Gendarmerie
- Pompier
- Collecte des déchets

Fait à SAUZON,
Le lundi 23 mars 2026



**Le Maire,
Ronan Juhel**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.